

LA BAIGNADE EST À NOUVEAU AUTORISÉE À GOURG DE BADES ET MASSEBIAU

La baignade est à nouveau autorisée ce vendredi 7 août.

Publié le 07 août 2026

Vendredi 7 août, la baignade est à nouveau autorisée sur les plages de Gourg de Bades et Massebiau.

Les analyses de la qualité des eaux prélevées le 5 août par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont conformes.

La baignade avait été interdite le 5 août par arrêté municipal suite aux analyses faisant étant du risque momentané de pollution des eaux de baignade sur ces deux sites.